

SOUS-DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DES RECRUTEMENTS

Bureau des concours et examens professionnels

## CONCOURS INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE GRADE DE SECRÉTAIRE DE CHANCELLERIE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

## LISTE DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMIS

(par ordre de mérite)

Les candidats sont informés qu'en l'application du code général de la fonction publique, la vérification des conditions requises pour concourir peut intervenir jusqu'à la date de nomination. Ainsi, seuls les lauréats remplissant toutes les conditions d'accès au concours pourront être nommés.

Mme DEVELAY Elisabeth

**Mme PELLETIER Nathalie** 

Mme GOCAN Liana-Mihaela

Mme VALLEDOR Louise

Mme SAUREL Hélène

Mme HINZE Cécile

M. OSSIPOV Guy

Mme HORTAL Isabelle

M. CARMINATI Florent

M. MARAVAL Benoit

M. PIERREFITTE Landry

Ex aequo :

**Mme GATHELIER Solveig** 

M. LETAILLEUR Sylvain

Mme JEAN-WOLDEMAR Emmanuelle

Mme CASTERAN Julie

La présente décision peut être contestée, dans un délai de deux mois à compter de la date de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative soit par un recours administratif soit par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

M. AZE Julien

Mme DE ZUMELZU Marion

Mme LEFEBVRE Claire

Mme DHOMPS Nastasia

Mme GOUAUX Claire

Mme FIGURKINA Elena

## **LISTE COMPLEMENTAIRE**

(par ordre de mérite)

M. THOMAS Lydéric

Mme DUPUY Marjolaine

M. MICHEL Lionel

Ex aequo:

Mme ALLARD Nathalie

M. PUBILL MAINALI Nicolas

Mme MAROUF Dehbia

Mme LORENZI Oihana

Mme PEU Aurélia

M. GIL ESTRADA Bartolome

Fait à Paris, le 11 mars 2025

La présidente du jur

Bénédicte Deschamps \*\*

La présente décision peut être contestée, dans un délai de deux mois à compter de la date de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative soit par un recours administratif soit par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.